

3 juin 2013,

Journée d'étude de l'Association Internationale de
Recherche scientifique en faveur des personnes
Handicapées Mentales,

Organisée à la Faculté de droit de l'Université de Namur,
par le Centre Droits Fondamentaux et Lien Social,
et la cellule Handicap,

Sur le thème « **La contribution de la société civile au suivi
et à l'application de la Convention de l'ONU relative aux
droits des personnes handicapées** »

Argumentaire

Le processus d'intégration sociale et d'émancipation des personnes ayant un handicap mental ou une déficience intellectuelle repose sur la reconnaissance progressive de leurs droits : les droits civils et la protection des personnes, les droits économiques, sociaux et culturels, le processus d'inclusion et la contribution sociale, les droits politiques, l'engagement et la participation politique, une diversité d'outils onusiens ont marqué cette évolution pour la reconnaissance de leurs droit, comme la Déclaration des droits du déficient mental en 1971, la Déclaration des droits des personnes handicapées en 1975 et, plus récemment, la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées. La récente Convention de l'ONU vise à « promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes handicapées et de promouvoir le respect de leur dignité intrinsèque » (article 1). D'après les statistiques avancées par Quinn et Degener (2002, p.10), « plus de 600 millions de personnes, soit 10% environ de la population mondiale souffrent d'une quelconque incapacité. Plus des deux-tiers vivent dans des pays en développement. Seulement 2% des enfants handicapés de ces pays ont accès à l'éducation ou bénéficient de services adaptés à leurs besoins. Le lien entre l'invalidité, d'une part, la pauvreté et l'exclusion sociale, de l'autre, est direct et avéré, partout dans le monde ». La présente journée a pour but de faire le point sur certains aspects de l'exercice des droits des « personnes ayant une déficience intellectuelle ou un handicap mental ». Les partenaires de ce symposium seront invités à échanger sur la nature des droits des personnes, sur les obstacles à l'exercice de ces droits ou sur les pratiques innovantes visant à promouvoir leurs droits.

L'accent sera mis sur les contributions de chercheurs, de représentants du monde associatif et de personnes tributaires d'une déficience mentale. Un fil conducteur sera également proposé, à partir du rapport alternatif réalisé par le Belgian Disability Forum.

- 8h45 : *Accueil*
- 9h15 : **Allocutions de bienvenue et d'introduction de la journée.**
Valérie Flohimont et Michel Mercier
- 9h30 - 9h50 : **Un portail citoyen et collaboratif pour l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'application de la Convention de l'ONU pour les personnes ayant un handicap.**
Mireille Tremblay. Présidente de l'AIRHM, Professeure, Département de communication sociale et publique, Directrice de l'Institut Santé et Société, Université du Québec à Montréal.
- 9h50 - 10h10 : **Analyse de quelques impacts de la Convention ONU en droit belge.**
Valérie Flohimont, Professeure et Alexandra Tasiaux, Assistante, Droit Social et Droit du Travail, centre Droits Fondamentaux et Lien Social de l'Université de Namur ; Katholiek Universiteit Leuven.
- 10h10 - 10h30 : **L'élargissement de l'espace démocratique : une citoyenneté plus inclusive pour les personnes avec une déficience intellectuelle.**
Sylvie Bourguignon. Centre du Florès, Québec, Canada.
- 10h30 - 10h50 : **L'accès à la convention des Nations Unies relatives aux personnes handicapées.**
Serge Manneback. Autoreprésentant, avec le soutien de Guy Hubert, Sisahm, Service d'accompagnement, Bruxelles, Belgique
- 10h50 - 11h10 : **Droits à la vie affective, relationnelle et sexuelle des personnes en situation de handicap.**
Michel Mercier. Cellule Handicap, Université de Namur ; Université Catholique de Louvain, Belgique.
- 11h10 - 11h40 : *Pause*
- 11h40 - 12h00 : **Le réseau Handiplanet, réseau international de partage d'expérience sur le handicap mental et psychique.**
Denis Pelsy. Fondation des Amis de l'Atelier, France.
- 12h - 12h20 : **Aller voter : le parcours du combattant pour les personnes en situation de handicap.**
Sébastien Fontaine. Assistant, Doctorant à l'Université de Liège, Institut des Sciences Humaines et Sociales.

- 12h20 - 12h40 : **La situation des personnes handicapées au Liban.**
Amal Sayah Chebli, Présidente et Directrice de Rayon d'Espoir, membre de direction de l'UNAPIEI Liban, membre du comité de coordination pour l'autisme, membre du linka rab pour l'autisme, Membre de l'AIRHM, Liban.
- 12h40 - 13h : **Les mécanismes de mise en place du rapport alternatif, pour l'application de la Convention de l'ONU en Belgique.**
Daniel Tresegnie, Représentant de l'Administration auprès du Conseil National Général des Personnes Handicapées et du Belgian Disability Forum, Conseiller Général au SPF Sécurité Social.
- 13h - 14h : *Lunch*
- 14h - 16h : **Sessions parallèles. Rapport alternatif de la Convention de l'ONU dans les pratiques en Belgique : travaux du Belgian Disability Forum.**
- Atelier 1 :*
Personne ressource : Emilie De Smet (ALTEO)
Animateur : Thierry Bordignon, délégué de l'AIRHM pour la Belgique et le G-D Lux.
Rapporteur : Jean-Pierre Martin (Université de Namur)
- Atelier 2 :*
Personne ressource : Thérèse Kempeneers (AFRAHM)
Animateur : Olivier Alleman (Délégation belgo-lux. de l'AIRHM)
Rapporteur : Alexandra Tasiaux (Université de Namur)
- Atelier 3 :*
Personne ressource : Olivier Magritte du Belgian Disability Forum, représentant Gisèle Marlière (ASPH)
Animateur : Jessica Gérard (Délégation belgo-lux. De l'AIRHM)
Rapporteur : Valérie Decamp (Université de Namur)
- 16h - 17h : Table ronde avec :
Président : Daniel Tresegnie, (SPF Sécurité Sociale).
Les 3 personnes ressources des ateliers
Les 3 rapporteurs des ateliers
- 17h : Assemblée Générale de l'AIRHM